



Droit des anciens combattants algériens en france

Par **Selami**, le **30/11/2012 à 21:34**

BOnjour,je suis une algerienne mon pere est ne en 1920 a alger,il a fait son service national chez l'armee française ou il participe a la guerre contre l'allemagne ici en france entre 1943 et 1945,je veux savoir si on le droit a la nationalitee française,et je veux savoir s'il vous plait comment faire pour acceder a son dossier,merci de votre attention.

Par **youris**, le **01/12/2012 à 10:48**

bjr,

lisez sur ce site (ou d'autres) des questions et des réponses sur ce sujet.

ce qui compte c'est la nationalité de vos parents durant votre minorité.

avant 1962 tous les algériens étaient français (de droits différents).

les français de droit local sont devenus algériens en 1962 ainsi que leurs enfants mineurs

sauf demande reconnaissance de nationalité française faite entre 1962 et 1967 que peu ont fait car cela est mal vu (et c'est un euphémisme).

vous pouvez consulter ce lien:

http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/pdf/caran/50_Naturalisations_algeriennes.pdf
cdt